

**N°27 - Autorisation donnée à  
Monsieur le Maire de signer  
une convention de mise à  
disposition au profit de la  
Métropole  
d'Aix-Marseille-Provence  
d'une partie d'un terrain  
communal cadastré section  
CO n° 12 et de procéder à un  
transfert d'affectataire d'une  
partie du domaine public  
mitoyen dans le cadre du  
projet du Pôle d'échange  
multimodal de la gare  
Rapporteurs M. Bastide et Mme Nérini**

MONSIEUR LE MAIRE : Question 27, c'est une question importante, c'est Monsieur Bastide et Madame Nérini.

M. BASTIDE : Le Pôle d'Échange Multimodal de la gare de Gardanne se situera à l'entrée nord-ouest du centre-ville, au carrefour de l'Avenue Lieutaud, Boulevard Carnot et Victor Hugo. Le nombre de places nécessaire serait de l'ordre de 250 et à l'avenir avec la modernisation de la ligne SNCF Marseille/Gardanne/Aix, ce nombre devrait pratiquement doubler. La Métropole prévoit donc d'aménager le pôle d'échanges multimodal de la gare de Gardanne en le dotant d'un parc de stationnement en silo, sur trois niveaux, d'une capacité totale de 352 places, pouvant à l'avenir comporter 470

places au total, par l'adjonction d'un niveau supplémentaire.

La réorganisation de la gare routière avec la création de 9 quais, avec un système de contrôle interdisant l'accès aux véhicules légers, à l'exception des véhicules autorisés de la SNCF et des taxis. La réalisation de ce projet nécessite la mise à disposition au profit de la Métropole d'une parcelle de 4 843 m<sup>2</sup> et le transfert d'affectataire du domaine public d'une emprise de 2 985 m<sup>2</sup>. De plus, il est précisé, et ça c'est important que des accords entre la Métropole et la commune, il ressort que l'accès au parking silo sera gratuit pour les détenteurs d'un abonnement transports en commun délivré par la Métropole.

Il en sera de même pour tous les usagers dans la tranche horaire de 18h00 à 6h30 en semaine (y compris le dimanche) et de 6h30 à 18h le dimanche. En conséquence, il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition pour une durée de 30 ans à titre gratuit, ainsi que le transfert d'affectation du domaine public.

Mme APOTHELOZ : Juste deux questions, la première, vous dites qu'il y a 470 places de voitures, vous vous attendez à ce que je pose la question, combien de places de vélo ? Ce n'est pas dit dans l'histoire et je trouve cela dommage. La deuxième question, je ne comprends pas pourquoi 7 quais alors qu'il faut un quai pour aller à Marseille et de l'autre côté, Aix, donc pourquoi 7 quais ?

M. BASTIDE : Ce n'est pas 7, mais 9 quais, car en réalité, je crois que la circulation et le nombre de cars qui arrivent à la gare le nécessite.

MONSIEUR LE MAIRE : En échange du terrain, on avait négocié avec Monsieur Serrus, qui vient de ne plus être renouvelé comme responsable sur les transports, on a demandé cette gratuité pour les Gardannais. L'échange doit se faire des deux côtés. Mais comme c'est maintenant Roland Blum qui est le premier adjoint de la Métropole et qui sera le responsable donc sous réserve de confirmation de la négociation avec lui. Il y a un emplacement pour les vélos.

MONSIEUR LE MAIRE : Quand on inaugurera, Madame Apothéloz, j'espère que vous viendrez en vélo.

Mme NERINI : Monsieur le Maire, s'il vous plaît, pour compléter, parce que cela par contre, les gens vont le demander et s'en inquiéter. Il va y avoir deux

terrains qui vont être provisoirement aménagés pour justement se garer lorsque les travaux vont démarrer. C'est important de faire passer le message aux gens.

M. le Maire demande aux Conseillers Municipaux de procéder au vote.